



# Les marchés publics en République tchèque

Version du 25 mai 2005

MINEFI – DGTPÉ

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

## Législation

### La loi tchèque sur les marchés publics est conforme au droit communautaire

La loi n° 40/2004 reprend les principes fondamentaux du droit communautaire en matière de marchés publics : transparence et non-discrimination

#### Règlements d'exécution :

n° 240/2004 sur le système d'information de l'adjudication des marchés publics et sur les méthodes d'évaluation des offres.  
n° 239/2004 : contenu détaillé et étendue de la documentation du cahier des charges de la construction.

La loi n° 40/2004, qui a permis de transposer les directives communautaires en droit tchèque, définit comme marché public tout contrat de **fournitures, de services ou de travaux** conclu par un pouvoir adjudicateur dont la valeur estimée est supérieure à **2 millions CZK** (environ 66 000 €), sous réserve de quelques exceptions.

#### Est considéré comme pouvoir adjudicateur :

- une autorité publique (Etat, organisme public, collectivité territoriale, etc.)
- un entrepreneur qui est contrôlé par un pouvoir adjudicateur ou dont l'activité est soumise à l'attribution d'une concession qui lui confère des droits spécifiques ou exclusifs
- une personne qui adjuge un marché de fournitures, services ou travaux, financé à plus de 50% par une autorité publique

#### Les différents types de procédures

- la procédure ouverte, dans laquelle tout entrepreneur intéressé peut présenter une offre au pouvoir adjudicateur
- la procédure restreinte, dans laquelle seuls les entrepreneurs invités par les pouvoirs adjudicateurs peuvent présenter une offre
- la procédure négociée avec publication, dans laquelle ne soumettent leurs offres que certains entrepreneurs sélectionnés qui sont ensuite invités aux négociations par les pouvoirs adjudicateurs.
- la procédure négociée sans publication, dans laquelle les pouvoirs adjudicateurs n'invitent aux négociations qu'un ou plusieurs entrepreneurs de leur choix.

Le recours à la procédure négociée sans publication n'est autorisé que dans les cas suivants :

- Lorsqu'une procédure ouverte ou restreinte a échoué.
- Lorsque, pour des raisons artistiques ou des raisons de protection intellectuelle ou industrielle, le contrat ne peut être attribué qu'à une entreprise particulière.
- En situation d'extrême urgence.
- Dans le cas de contrats de fourniture, lorsqu'il s'agit de réalisations dans le domaine de la recherche et du développement ou en cas de prolongement d'un contrat.
- Dans le cas de contrats de construction ou de services, lorsqu'il s'agit d'une prolongation de contrat, de nouvelles constructions ou prestations de services liées à la construction ou reconstruction d'une route.

## Contrôle exercé par l'UOHS

Office pour la protection de la concurrence (UOHS : *Úrad pro Ochranu hospodarske soutezu*)

L'Office pour la protection de la concurrence (UOHS) est au centre du système tchèque de protection de la concurrence. Autorité indépendante disposant du statut d'administration centrale de l'Etat, l'Office est chargé de l'application du droit

Jostova 8 - 601 56 BRNO  
Tél. : +420 542 161 111  
Fax : +420 542 210 023  
E-mail : [podatelna@compet.cz](mailto:podatelna@compet.cz)  
Site Internet : [www.compet.cz](http://www.compet.cz)

Le contrat est conclu au moins 15 jours après la publication de l'annonce d'attribution du marché

« *Anti-Trust* » et du contrôle des concentrations, ainsi que de la surveillance de l'attribution des marchés publics.

Pendant une période de 15 jours suivant l'annonce d'attribution du marché public, des oppositions motivées peuvent être notifiées au pouvoir adjudicateur. Si ce dernier rejette les objections formées contre sa décision, le plaignant a 10 jours (suivant le refus concernant son opposition à la décision d'attribution du marché) pour former une nouvelle demande auprès de l'Office de la Concurrence. L'Office peut également s'auto-saisir.

## Source d'informations

L'un des éléments clés de la loi sur les marchés publics est l'exigence de mise sur pied d'un système d'information de l'administration publique. Celui-ci est géré par le Ministère du Développement régional – MMR : *Ministerstvo pro místní rozvoj* (<http://www.mmr.cz>)<sup>1</sup> qui

Publication des appels d'offre :  
[www.centralni-adresa.cz](http://www.centralni-adresa.cz)

<http://ted.publications.eu.int>

TED, l'Office des publications (Publication des appels d'offres pour les marchés partiellement financés sur Fonds communautaires et autres)

- publie des données et des informations sur les marchés publics sur le Site officiel (<http://centralniadresa.cz>)<sup>1</sup> ;
- fournit des informations sur les procédures d'appels d'offres annoncées avec la possibilité d'une recherche d'informations par critères ;
- fournit des informations statistiques sur les marchés publics aux experts et au grand public ;
- fournit des informations statistiques sur les marchés publics pour la Commission européenne.

Le Ministère du Développement tient également à jour une *Liste d'entrepreneurs qualifiés* qui répondent aux critères établis par la loi pour participer aux marchés publics. (cf. manuel pour l'enregistrement sur le site du Ministère : [www.mmr.cz](http://www.mmr.cz)).

Ministère du Développement régional  
*Ministerstvo pro místní rozvoj* (MMR)

Staroměstské náměstí 6

110 15 Praha 1

Tél.: +420 224 861 111

Fax: +420 224 861 333

Site Internet : [www.mmr.cz](http://www.mmr.cz)

Consulter également la fiche sur « Le droit de la concurrence en République tchèque », sur notre site :  
[www.missioneco.org/reptcheque](http://www.missioneco.org/reptcheque)

<sup>1</sup> En tchèque et en anglais.